

PROTOCOLE DES VERMIFUGES

Les parasites internes du chien peuvent être classés en deux grandes catégories :

- Les **helminthes** (ou « vers »), eux-mêmes répartis en trois groupes :
 - Les Nématodes ou vers ronds (Ascaris, Ankylostomes, Trichures...)
 - Les Cestodes ou vers plats (*Tænia*, *Dipylidium*, Échinocoques...)
 - Les Trématodes (rares chez le chien)
- Les **protozoaires, parasites unicellulaires** dont les plus courants sont les coccidies et les *Giardia*

Si la plupart du temps les parasites internes sont à l'origine de **troubles digestifs plus ou moins graves** (diarrhées parfois hémorragiques, vomissements), ou d'un **amaigrissement**, ils peuvent aussi, dans de plus rares cas, aller jusqu'à mettre en danger la vie du chien, lorsqu'ils entraînent par exemple des perforations ou invaginations intestinales, ou encore des carences alimentaires importantes.

Toutefois, le tube digestif n'est pas la seule localisation possible de ces parasites ; il est possible également d'en trouver dans l'**appareil respiratoire**, les **reins**, la **vessie**, le **cœur** et les **vaisseaux sanguins**, les **yeux** (*Thelazia callipaeda*)...

Au-delà d'un risque pour la santé des animaux, certains de ces parasites peuvent infester l'homme (on parle de **zoonose**), et plus particulièrement les enfants, provoquant –pendant rarement - des symptômes sévères.

Par conséquent, **la vermifugation des chiens (et des chats) n'est pas une option** ; votre vétérinaire saura vous conseiller pour prescrire le médicament le plus approprié en fonction de l'âge, des conditions de vie, des habitudes et des possibilités de manipulation de votre animal.

Comment mon chien se contamine-t-il ? Quelles conséquences ?

Statistiquement, il y a peu de chances que votre chien n'ait jamais été parasité par les vers. En effet, la **contamination peut se faire à tout âge, et de diverses manières**, dans l'environnement, par l'ingestion d'œufs ou de larves présents dans la nourriture, l'eau contaminée, les proies (pour les chiens qui chassent), les sols, ou encore dans des parasites externes comme les puces, certains moustiques (surtout dans les régions du Sud). Le **risque est tout aussi important en milieu urbain que rural**.

Quant aux **chiots**, ils sont souvent contaminés via le placenta pendant la gestation, puis le lait durant la lactation, et les excréments ; dès leur première semaine de vie, ils sont potentiellement porteurs de vers.

Le plus souvent, l'infestation est asymptomatique, ou les signes sont en tout cas peu visibles, passant inaperçus. Quand les symptômes apparaissent (troubles digestifs, perte de poids, poil terne, ballonnements, retards de croissance, fatigue, anémie, troubles de l'appétit, baisse

d'immunité), ils ne sont toutefois pas caractéristiques, et seul un vétérinaire peut effectuer un diagnostic différentiel.

Quel vermifuge pour mon chien ?

Il n'est pas possible de donner un protocole universel valable pour tous les chiens.

Sous quelle forme ?

- **Les comprimés** : Actuellement, ils sont petits et faciles à avaler, soit directement, soit dissimulés dans de la nourriture. Les laboratoires pharmaceutiques ont fait de gros efforts pour les rendre appétents, et certains se prennent vraiment comme des friandises. Ils conviendront donc bien aux chiens un peu gourmands, mais peuvent néanmoins être refusés par les animaux difficiles ou très méfiants.

- **Les pipettes-vermifuges** : Tout comme les pipettes anti-puces et anti-tiques, elles s'administrent en « spot-on », à la surface de la peau, généralement dans le cou – après avoir écarté les poils - à un endroit où le chien ne peut pas se lécher (mais il faut faire attention s'il y a plusieurs chiens dans la maison, qui pourraient se lécher entre eux !). Par rapport à un comprimé à faire avaler, les pipettes demandent moins de manipulations, et conviennent donc aux animaux plus difficiles.

N'oubliez pas de bien vous laver les mains après l'application du produit, et évitez le contact des enfants avec des chiens qui viennent d'être traités par pipettes. Enfin, ne lavez pas votre animal les jours qui suivent, afin de ne pas diminuer l'efficacité de la/des molécule(s).

À noter que certains médicaments en pipettes associent vermifuges et antiparasitaires externes, dont les spectres d'action sont variables. Demandez conseil à votre vétérinaire !

- **Les pâtes et liquides** : Elles s'administrent par voie orale, grâce à une seringue graduée (en fonction du poids du chien) ou à une pipette. Ce type de présentation convient particulièrement bien aux chiots.

Quand faut-il vermifuger mon chien ?

Avant d'aborder les généralités sur la vermifugation « de routine », faisons la **chasse à certaines idées reçues** :

- Ce n'est pas parce que vous n'avez rien remarqué dans les crottes de votre animal qu'il n'est pas parasité. Les vers adultes vivent dans l'intestin, et des petits segments de vers (anneaux de *Dipylidium*, de la famille des ténias) ou des œufs microscopiques sont éliminés souvent *incognito* dans les selles. Cependant, sur des animaux fortement infestés, il sera parfois possible d'observer les vers dans les selles au moment de la vermifugation.

- Si votre animal « fait le traîneau », cela peut être dû à des vers, mais plus vraisemblablement à un engorgement des glandes anales – que votre vétérinaire pourra aider à résoudre.

- Si votre chien mange de l'herbe, cela peut tout au plus traduire une éventuelle irritation de l'intestin, mais en aucun cas ne peut avoir d'action antiparasitaire ! De même que l'ail, ou

l'oignon, qui sont non seulement totalement inefficaces contre les vers, mais sont en plus toxiques pour les chiens (vomissements, diarrhée, troubles sanguins).

- À fuir également, les remèdes à base de plantes, généralement inactifs sur les vers digestifs.

- **Une seule vermifugation par an ne suffit pas à protéger votre animal.** Le vermifuge a pour but de tuer les vers au moment où on l'administre, et sa durée d'action est donc limitée dans le temps ; le chien peut se réinfester après quelques semaines (par exemple via les puces qu'il ingère pour *Dipylidium*).

- **Si votre animal est vieux, raison de plus pour le vermifuger, car il est plus fragile ;** une infestation parasitaire vient amoindrir ses capacités de défense vis-à-vis d'autres maladies.

Il est faux de dire que les vermifuges rendent les chiens malades. Les molécules actuelles sont en général plus sûres, avec des effets secondaires plus rares. Lorsque la contamination est très importante, il se peut que l'animal (surtout si c'est un chiot) soit un peu dérangé au niveau digestif, car de nombreux vers sont tués d'un coup, libérant à ce moment-là des toxines dans l'organisme. Si vous constatez des effets secondaires, parlez-en à votre vétérinaire ! Mais il sera toujours nécessaire d'éliminer les parasites !

- **Le cas particulier des chiens de type Colleys :** il existe chez ce type de chiens une mutation génétique (appelée MDR-1) qui les rend plus sensibles aux effets indésirables d'un certain nombre de molécules – dont certains vermifuges ou antiparasitaires. Pensez donc à le signaler, notamment si vous venez vous fournir au comptoir sans que l'animal soit présent ! D'autres mutations peuvent conduire au même dysfonctionnement pour d'autres races, et il importe donc d'être prudent et de rester vigilant. **CE SERA LE CAS DU BERGER AUSTRALIEN.**

Quelle fréquence de vermifugation ?

Comme il l'a été plusieurs fois répété, **le protocole de vermifugation va dépendre du mode de vie du chien ;** on ne vermifuge pas aussi souvent et avec les mêmes molécules un petit bichon de 13 ans, qui passe ses journées sur son coussin et ne sort – dans le jardin, pas dans la rue – que pour faire ses besoins, et le chien de chasse qui vit à la campagne et parcourt champs et forêts le week-end avec son maître et de nombreux autres chiens. Entre ces deux exemples extrêmes, il y a de la place pour une multitude de cas, et seul votre vétérinaire, qui connaît les habitudes de votre chien si vous l'avez bien mis au courant, pourra prescrire les traitements qui conviennent, et la bonne fréquence d'administration.

En pratique à l'élevage :

- **Chien adulte :** vermifugation **CHAQUE DEBUT DE TRIMESTRE** et tous en même temps dans la même zone de vie.

- **Femelle gestante :** une vermifugation sera effectuée au moment de la **saillie**, dans les **15 derniers jours de gestation**, et **entre 15 jours et un mois après la mise-bas.**

- **Chiot :** les chiots sont généralement vermifugés **une fois par mois entre 1 et 6 mois.** Toutefois, à l'élevage, le risque est plus élevé (chenil, groupe de chiens), le traitement est réalisé dès 3 semaines d'âge, à raison d'une fois tous les 15 jours jusque l'âge de 2 mois, puis une fois par mois de 2 à 6 mois.

Quelques règles supplémentaires à votre domicile :

- Si une **vaccination** est prévue, mieux vaut **vermifuger** votre chien **15 jours avant l'injection**, afin que le système immunitaire soit le plus performant possible.
- **Dans un même foyer**, s'il y a **plusieurs animaux**, prévoir de les traiter contre les vers **tous au même moment**, pour éviter qu'ils ne se réinfestent entre eux.
- Si votre chien a **séjourné en chenil ou pension** (pour des vacances), le vermifuger **3 à 4 semaines après son premier jour de garde**, puis reprendre ensuite le rythme habituel des traitements.
- **Si votre chien a des puces**, penser à le vermifuger avec un produit contre les **cestodes** au moment du traitement antipuces (car celles-ci sont responsables des infestations par *Dipylidium*).
- Enfin, quoi qu'il en soit, il est important de **respecter une bonne hygiène** :
 - Lavage soigneux des mains
 - Élimination régulière des déjections (à la poubelle et non sur le tas de compost !)
 - Ne pas se laisser lécher le visage par son animal (surtout la bouche)
 - Éviter de laisser les enfants dans les bacs à sable publics non couverts ; les chats les affectionnent particulièrement pour s'en servir comme d'une litière...

Les cas particuliers :

- Dans les régions concernées par l'**échinococcose**, la **vermifugation** est **indispensable au minimum 4 fois par an**, afin d'éviter toute contamination humaine. Les recommandations de l'OMS vont même jusqu'à une vermifugation par mois dans les zones à haut risque.
- La **dirofilariose** (Sud de la France)
 - **Si vous habitez le sud** de la France, il est indispensable de **vermifuger votre chien 1 fois par mois avec une molécule adaptée** ; demandez conseil à votre vétérinaire !
 - **Si vous vous y rendez avec votre chien pour un séjour** de durée limitée, parlez-en à votre vétérinaire qui vous prescrira le médicament qui convient et vous établira le calendrier de traitement adéquat.

Pour conclure : Le choix du vermifuge à administrer devra se faire **en lien avec votre vétérinaire**. Tous les vermifuges ne contiennent pas la même molécule, lui seul sera à même de déterminer le médicament à administrer à votre chien en fonction des différents vers potentiellement présents dans son organisme, mais aussi de son mode de vie, des risques, etc.... Afin d'éviter l'apparition d'une résistance parasitaire, il sera important d'**alterner l'administration de différentes molécules**.